

Résumés :

Alain Beaulieu et Maxime Gohier (Université du Québec à Montréal ; Université du Québec à Rimouski) : « Frontenac et les populations autochtones : existe-t-il une différence entre les deux mandats du gouverneur ? »

Depuis la publication de l'ouvrage *Frontenac. the Courtier Governor* par William J. Eccles en 1959, on considère généralement qu'il existe une différence majeure entre les deux gouvernements du Comte de Frontenac à titre de gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France. Le premier (1672-1682), en effet, aurait été marqué par une ambition démesurée à mettre la main sur les ressources pelletières de l'Ouest, au détriment des relations avec les populations Autochtones, de même que par une véhémence volonté de « mettre au pas » certaines institutions coloniales (notamment les communautés religieuses) qui auraient acquis trop de pouvoir au cours des décennies précédentes. Le second, en revanche, se caractériserait par une plus grande retenue à l'égard de ses rivaux et une grande clairvoyance géostratégique, qui lui auraient permis de laisser la colonie en position de force sur l'échiquier nord-américain, situation confirmée par les succès militaires français durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et par la ratification de la Grande Paix de Montréal par son successeur Callières en 1701. La présente communication souhaite revoir cette comparaison globale entre les deux mandats du gouverneur, en analysant plus spécifiquement ses actions à l'égard des communautés autochtones, tant les « domiciliées » établies dans la vallée du Saint-Laurent que les « nations alliées » et l'ennemi iroquois dans la région des Grands Lacs et de l'Acadie.

Marc André Bernier et Marie-Ange Croft (Université du Québec à Trois-Rivières) : « *De mortuis nihil nisi bonum*. Frontenac, le héros posthume »

La mort du comte de Frontenac à Québec le 28 novembre 1698 constitue un événement d'exception au sein de la société de la Nouvelle-France. Les Récollets amorcent les préparatifs pour une cérémonie grandiose au cours de laquelle le père Goyer, commissaire provincial et supérieur général de l'ordre fraîchement débarqué en Nouvelle-France, prononce un éloge funèbre mémorable, édité et analysé par É. Van der Schueren (Dubois, 2019). Cet éloge, maintes fois recopié, circula dès lors entre France et Nouvelle-France. Le texte épideictique, revenant sur les hauts-faits du gouverneur, insiste notamment sur un épisode crucial de l'histoire récente la colonie : l'invasion anglaise par la flotte de William Phips en 1690, au cours de laquelle Frontenac aurait riposté qu'il répondrait à son adversaire « par la bouche de [ses] canons ». Ce trait d'esprit frondeur, dont les cercles mondains se firent rapidement l'écho (Croft et Lajeunesse, 2022), favorisa fort opportunément la réhabilitation de la réputation de Frontenac, mise à mal par ses querelles incessantes avec l'administration coloniale et le pouvoir ecclésiastique. La victoire militaire se trouve ainsi, sans surprise, représentée emblématiquement sur l'une des quatre faces du monument funéraire dressé dans l'église des Récollets, décrit par Bacqueville de La Potherie dans une longue lettre inédite envoyée au ministre Pontchartrain et conservée à l'Arsenal. En marge de ces panégyriques subsistent aux archives du Séminaire de Québec, dont le Musée de la Civilisation de Québec est le dépositaire, une copie de l'éloge de Frontenac, parsemée des commentaires acides d'un contemporain peu amène.

En nous appuyant sur l'analyse de ces pièces produites à l'occasion du décès du gouverneur, nous aimerions examiner les mémoires contrastées qu'il laisse chez ses contemporains. Nous nous intéresserons plus spécifiquement à la manière dont l'affrontement de 1690 contribue à faire de Frontenac un héros aux yeux de ses pairs et à reléguer dans l'ombre les voix discordantes.

Sébastien Côté (Université Carleton) : « Frontenac, protecteur des lettres ? Aux sources (documentaires) d'une réputation »

En 1902, dans *Frontenac et ses amis*, Ernest Myrand écrivait au sujet d'une des plus grandes figures de la Nouvelle-France : « Frontenac se piquait de littérature, il tournait le madrigal et l'épigramme avec une égale facilité ; toutefois, la malice l'emportait sur la grâce de l'esprit, et il savait mieux railler que sourire. Son autorité, comme critique, était reconnue ». Au-delà des qualifications d'homme de lettres attribuées à Frontenac, Myrand semble surtout confirmer une réputation acquise de longue date. Déjà, en 1699 et 1707, deux notices nécrologiques du *Mercurie galant* mentionnaient non seulement que le gouverneur « aimait les gens de Lettres », mais qu'« [i]l avoit le goust fin sur les ouvrages d'esprit, et lors qu'il estoit en France on déferoit fort au jugement qu'il portoit sur les Pieces de Theatre ». Certes, Pierre Margry signale en 1887 que Frontenac était présent à l'hôtel de Montmort chez son beau-frère Henri-Louis pour assister à la lecture privée de *Tartuffe* que fit Molière en 1664. Nous connaissons aussi le rôle qu'il joua à l'hiver 1693-1694 dans la programmation théâtrale de Québec (on y représenta *Nicomède*, *Mithridate*, mais pas *Tartuffe*, d'où l'autre affaire). Enfin, Frontenac est l'auteur de la plus célèbre métaphore du patrimoine lettré de la Nouvelle-France, formule aux innombrables variantes : « par la bouche de mes canons ».

Or, qu'en est-il dans les faits de cette réputation relayée comme une évidence ? Que nous disent les sources imprimées et manuscrites dont nous disposons ? Plus de deux siècles après la mort de Frontenac, un siècle après la publication de sa correspondance dans le *RAPQ* et bien après la mode des biographies historiques, il est temps de remonter aux sources documentaires de la réputation de ce gouverneur de légende.

Ludovic Desmedt (Université de Bourgogne ; LEDi) : « Un pouvoir de battre monnaie sous contraintes : Frontenac, la Couronne et la monnaie de cartes en Nouvelle-France »

Lors de l'installation des colons britanniques et français en Amérique du Nord, l'émission d'espèces locales est prohibée, les souverains européens ne souhaitant pas déléguer leur pouvoir de battre monnaie. En conséquence, les autorités mettent en place de multiples stratégies pour entretenir les échanges : monétisation de produits locaux (peaux, tabac...), émission de papiers-monnaies plus ou moins officiels, utilisation d'espèces étrangères, installation de banques territoriales. La première émission d'une monnaie papier sur le continent nord-américain a lieu en juin 1685 lorsque l'intendant Jacques de Meulles – en attente de l'arrivée d'espèces de la métropole – fait circuler des cartes à jouer pour payer les troupes françaises engagées contre les Iroquois. Pour leur part, les autorités du Massachusetts remettront cinq ans plus tard des billets aux soldats britanniques engagés dans la conquête (infructueuse) de Québec, alors que Champigny et Frontenac réactivent la monnaie de cartes. Ainsi, les multiples conflits territoriaux dans ce « nouveau monde » stimulent l'inventivité monétaire et financière. En Nouvelle-France, les intendants (De Meulles, Champigny) et gouverneurs (La Barre, Frontenac) sont à l'origine de la transformation des cartes à jouer en monnaie (quasi)légale. Nous verrons quels types de tensions avec la couronne produit cette innovation, autant économiques que politiques.

Paul-André Dubois (Université Laval) : « Frontenac et la relance des politiques de francisation des alliés autochtones en Nouvelle-France : mariage, éducation et alliance politique »

Cette communication analyse la francisation des Autochtones de la Nouvelle-France dans la seconde moitié du XVII^e siècle en défendant la thèse selon laquelle Louis de Buade de Frontenac, gouverneur général, en fut le principal architecte politique. Loin de relever d'un simple prolongement des pratiques antérieures, la francisation connaît sous son gouvernement une relance délibérée, pensée comme un moyen de refonder et de stabiliser l'alliance franco-

amérindienne. Contrairement à l'idée d'une hybridation des peuples, cette politique s'inscrit dans une conception de la citoyenneté héritée de l'Ancien Régime, fondée sur la prééminence du père et sur la transmission patrilinéaire du legs génétique et moral. Inspirée par la vision aristotélicienne de la transmission des caractères, cette vision rend le mariage franco-amérindien acceptable sur les plans éthique et politique, en ce qu'elle permet la production de sujets appelés à adopter les *habitus* français et à intégrer pleinement le corps politique du royaume.

Sous Frontenac, la francisation acquiert ainsi une fonction nouvelle, à la fois diplomatique, symbolique et religieuse. La consolidation de la paix franco-iroquoise en 1667, conjuguée à l'expansion rapide du réseau de traite des fourrures, rend indispensable la transformation d'alliances commerciales et militaires instables en une relation politique durable. Frontenac conçoit alors la francisation comme un instrument d'intégration visant à dépasser les clivages interethniques et à inscrire les nations autochtones alliées dans une même logique de dépendance à l'égard de la France. À l'image du concert des nations qui structure l'Europe louis-quatorzienne, il cherche à fédérer des partenaires autochtones divers au sein d'un ensemble politique et religieux unifié, placé sous l'autorité du roi Très Chrétien.

Dans ce cadre, l'action des Ursulines constitue un rouage essentiel de cette ingénierie politique. En accueillant des filles amérindiennes chrétiennes, souvent filles de chefs et issues de nations diverses, elles contribuent à former une élite autochtone francisée et à créer un sentiment d'appartenance commun fondé sur l'alliance et la foi catholique. Cette francisation n'est pas une fin en soi, mais prépare le mariage de la jeune Autochtone avec un sujet français choisi, assurant la transmission intergénérationnelle des *habitus*, de la langue et de la sujétion. Le mariage franco-amérindien devient ainsi le point d'achèvement du dispositif, transformant une alliance fragile en appartenance durable au corps des sujets français.

Pauline Ferrier-Viaud (Université d'Artois ; CREHS) : « La solitude du fastueux gouverneur Frontenac ? Interroger les réalités de la séparation du couple Frontenac-La Grange »

Si la naissance du couple formé par Louis de Buade de Frontenac et Anne de La Grange ressemble à un roman d'amour (les deux époux s'étant unis malgré la désapprobation du père de la jeune mariée), leur vie conjugale a été essentiellement faite de séparations. Le couple n'a en effet que peu expérimenté la vie commune. Pendant la Fronde, Anne suit la duchesse de Montpensier, qui rapporte le peu d'enthousiasme de son amie à retrouver son époux en 1653. Lorsqu'il est nommé gouverneur en 1672 puis en 1689, Frontenac embarque seul pour la Nouvelle-France. Les événements du temps et le service de l'État, aggravé par la distance entre la métropole et la colonie, représentent des obstacles à la vie conjugale. De façon plus originale, plusieurs documents produits par le bailliage de l'Arsenal à Paris, où s'est installée Anne de La Grange, permettent de s'interroger sur les volontés individuelles des époux, souvent masquées par les impératifs conjugaux dictés par le mariage chrétien.

Il semble en effet que Mme Frontenac n'ait pas souhaité vivre avec son époux et lui ait préféré la compagnie d'une de ses amies, Mlle d'Outrelaise. Pourtant, le couple n'est jamais désuni, ni juridiquement bien sûr, ni socialement, puisque l'épouse continue d'assumer son rôle de soutien et de relais vis-à-vis de son mari ; elle est ainsi sa procuratrice, mais également celle qui reçoit ses appointements et organise son approvisionnement à Québec. L'étude du cas Frontenac permet de mettre en valeur la séparation (entendue comme rupture volontaire de la vie commune) en tant que réalité conjugale, peu commentée dans l'historiographie.

Marcel Fournier (historien et généalogiste indépendant) : « Les origines familiales d'Anne de La Grange Trianon, agent de liaison et ambassadrice de Frontenac auprès de la cour de Louis XIV »

Avec Champlain et Mgr de Laval, Frontenac est certes un des personnages des plus connus de la Nouvelle-France. Sa célèbre réplique à l'émissaire de Phipps qui voulait s'emparer de Québec en 1690 « Je n'ai point de réponse à faire à votre général que par la bouche de mes canons et à coups de fusil » demeure mémorable dans l'histoire. Gouverneur général à deux reprises, Frontenac demeure une figure énigmatique quant à son mariage, en France en 1648, avec Anne de La Grange Trianon, surnommé « La Divine » en raison de sa grande beauté. Cette communication apportera un éclairage nouveau sur cette union dont certains faits sont demeurés inconnus jusqu'à ce jour.

Claude La Charité (Université du Québec à Rimouski) : « La mémoire du comte de Frontenac dans l'historiographie et la fiction littéraire québécoises du XIXe siècle »

Lors du colloque de Québec, nous avons montré comment l'écrivain libéral Joseph Marmette, dans son roman historique François de Bienville (1870), avait contribué à dresser le portrait en majesté de Frontenac, quelques années avant la construction du château qui portera son nom et de l'érection de sa statue au fronton de l'hôtel du parlement à Québec. Si Marmette idéalise le gouverneur, tel n'est pas le cas de tous les auteurs du Canada français qui l'ont évoqué au XIXe siècle, qu'ils soient historiens ou romanciers. Cette communication vise à éclairer la réception de Frontenac au cours de cette période décisive dans la construction de sa mémoire, en dressant un bilan historiographique et littéraire. Du côté des historiens, il sera question de Maximilien Bibaud, de François-Xavier Garneau, des abbés Faillon et Ferland, de même que d'Alfred Garneau, fils de l'historien national. Du côté des auteurs de fiction, nous évoquerons Arthur Buies, Raoul Roy et Adolphe-Basile Routhier.

Il s'agira de faire apparaître une nette opposition entre le traitement historiographique, souvent mitigé, des années 1830 à 1860, et la manière dont la fiction littéraire s'empare de Frontenac dans les années 1890 à 1904 pour en proposer une représentation très idéalisée, redevable notamment au roman de Marmette.

Rénald Lessard (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) : « Jean de La Fosse, militaire, pêcheur, flibustier et commandant des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, 1693-1715 »

À l'époque de Frontenac, le golfe Saint-Laurent, porte d'entrée du Canada, est un endroit stratégique connu des pêcheurs basques, français et anglais depuis le XVIe siècle. À la fin du siècle suivant, les guerres franco-anglaises, et ce jusqu'au traité d'Utrecht en 1713, créent des turbulences et des rivalités mais offrent des occasions d'affaires par la course et de pillage. Un personnage, Jean de La Fosse, présent à Terre-Neuve dès le début des années 1690, sera tout à tour, militaire, pêcheur, flibustier et commandant des îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Peu connu, il mérite une attention particulière. Capturé par les Anglais en 1711, il passe à leur service en Acadie. Recapturé par les Français, il s'évade mais ses papiers sont envoyés à Québec et sont aujourd'hui conservés par les Archives nationales à Québec. Ils nous éclairent sur plusieurs aspects de sa vie dont l'organisation peu documentée de la guerre de course. La communication visera à retracer la carrière de La Fosse et à la resituer dans le cadre des efforts de la France pour affirmer ses prétentions sur le golfe, territoire relevant officiellement du gouverneur général à Québec.

Yann Lignereux (Nantes Université ; CRHIA) : « Frontenac ou l'art de faire république au Canada »

Frontenac arrive à Québec en septembre 1672 ; il découvre un pays et surtout les rigueurs d'un hiver canadien qui le contraint à une relative inactivité. C'est dans le désœuvrement de ces mois de sédentarité forcée qu'il imagine ce que l'on a pu tenir pour une rêverie réglementaire composée par un aristocrate contraint à attendre le printemps pour donner libre cours aux

réalités, militaires et diplomatiques principalement, de son gouvernorat. Les oisivetés du gouverneur général semblent alors de récréatives fantaisies bien éloignées de la rationalité administrative, de la prudence pragmatique et du sérieux gouvernemental que l'on prête facilement à l'esprit et à la plume de tout intendant respectable comme le démontrerait le règlement général élaboré en janvier 1667 par Jean Talon – et comment le premier intendant véritable de la Nouvelle-France ne serait-il pas de ce nombre ? Le règlement que Frontenac fait enregistrer à son tour, en mars 1673 par le Conseil supérieur de Québec n'est-il définitivement que le passe-temps d'un gouverneur en peine d'action, la recreation d'un aristocrate *Grand Siècle* ?

On s'intéressera alors à la constitution municipale que Frontenac dresse pour Québec en reprenant ce mot rapidement jeté plus haut d'oisiveté. Vauban en a composé de remarquables et de très sérieuses. Il faudra, dans cet examen, garder précieusement la proximité à entendre entre l'oisiveté, la distraction et le divertissement. Non pas tant pour y retrouver l'image d'un Frontenac enfermé dans les stéréotypes d'un courtisan perdu en politique administrative et peint en Monsieur Jourdain des subtilités de l'esprit réglementaire, mais pour éprouver combien cette distraction aristocratique est au service du projet bien plus considérable de divertissement politique de la Nouvelle-France en comprenant dans ce dernier mot la volonté d'une divergence. L'enjeu est donc de taille puisqu'il s'agirait de sortir la société provincialo-coloniale d'une forme d'étatisation monarchique que le grand serviteur de la *monarchie républicaine* ne peut que réprouver.

Samuel Mourin (Archives départementales des Côtes-d'Armor) : « Le comte de Frontenac et sa croix de Saint-Louis »

Le premier officier du Canada promu dans l'ordre de chevalerie de Saint-Louis, institué en 1693 par Louis XIV et réservé aux officiers militaires, est Louis-Hector de Callières, gouverneur de Montréal, nommé en 1694. Or, son supérieur, le gouverneur général de Nouvelle-France, Louis de Buade, comte de Frontenac, doit quant à lui encore patienter trois ans. La croix lui est en effet décernée au lendemain d'une vaste campagne lancée en 1696 contre les Iroquois – au crépuscule de sa vie puisqu'il meurt deux ans plus tard – critiquée et à l'inanité et à l'inefficacité avérées. Les soldats ne la dénomment-ils pas « campagne des citrouilles » ?

Cette communication entend ainsi démontrer que le comte de Frontenac a mené une expédition militaire volontairement inadaptée à l'ennemi combattu, mais spectaculaire, dans le but d'éblouir Versailles et d'accéder aux largesses du roi : un « gâtisme héroïque », selon un auteur britannique, pour recevoir la croix de Saint-Louis.

Pierre-Olivier Ouellet (Université du Québec à Montréal) : « Frontenac vainqueur : culture de cour et monuments de mémoire à Québec (1690-1695) »

Au lendemain de la victoire sur l'amiral Phips en 1690, une série d'interventions symboliques et culturelles furent orchestrées dans la ville de Québec. Le comte de Frontenac y engagea, directement ou indirectement, une politique de commémoration et de représentation du pouvoir monarchique. Cette communication se penchera sur la fondation de la place Royale, la désignation de l'église Notre-Dame-de-la-Victoire et l'émission de la médaille *Kebeca Liberata*. En croisant l'histoire urbaine, l'histoire religieuse, les usages politiques des arts et les enjeux de mémoire, nous analyserons la mise en scène du pouvoir à travers des dispositifs matériels et cérémoniels. Cette étude permettra de réfléchir aux stratégies de représentation déployées par Frontenac dans une colonie où l'image du roi – et, par extension, celle de son représentant – devenait un outil fondamental de légitimation et d'autorité.

Marie-Christine Pioffet (Université York de Toronto) : « Frontenac, disciple de Thalie et de Calliope ? »

Cette communication propose de montrer que Louis de Buade, comte de Frontenac, est un homme de théâtre et un amateur de littérature. Quand le baron de Lahontan affirme que le gouverneur l'a aidé à mettre en forme ses célèbres Dialogues avec un Sauvage, le mensonge trahit peut-être quelque vérité. Si le militaire n'a probablement pas pris part à l'élaboration de ces entretiens, il a peut-être, lors de ces dîners en tête-à-tête avec Lahontan, insufflé quelques idées ou thèmes de discussion, car il savait se montrer fort spirituel.

Non seulement il s'est révélé être un protecteur des spectacles dans la querelle du *Tartuffe*, qui eut plusieurs rebondissements jusqu'à Québec, mais il a fait preuve, tout au long de sa carrière, d'un don pour la mise en scène. C'est du moins ce que cette enquête s'efforcera de mettre au jour. Fait marquant dans la carrière du gouverneur, la déroute de Phips devant Québec repose davantage sur son talent de metteur en scène et son aptitude au bluff que sur ses stratégies militaires. Dans les négociations avec les Autochtones, il s'est acquis la réputation de fin diplomate. Son génie oratoire et diplomatique vanté par le chroniqueur Bacqueville de La Potherie découle d'une prédisposition à la mimique. En plus de mimer les gestes et d'adopter les danses des natifs du pays, le gouverneur de la Nouvelle-France brille par sa capacité d'assimiler les tournures locales dans ses discours. Sa remontrance au chef Ounanguicé, assimilée à une « petite mercuriale », est éloquente à ce sujet. On le voit reprendre les mêmes métaphores et métonymies que son interlocuteur : « Tu as raison de croire que la moitié de mon cœur est dans le tien ». Plus loin, il ajoute : « si tu veux entièrement avoir mon cœur, duquel tu dis posséder la moitié, joints-toi à moi, afin que toi, eux & moi nous n'en ayons qu'un ». Comme ses interlocuteurs autochtones à qui le gouverneur donne audience en 1695, il use d'un style à la fois concis et incisif pour plaindre la mort des guerriers sioux, ses alliés : « J'ai pitié du Siou, j'ai pitié de ses morts dont je pleure la perte ». Outre l'anaphore, on aura remarqué non seulement l'emploi du singulier pour le pluriel, mais encore l'enchaînement parataxique des phrases courtes, procédé caractéristique de la littérature orale autochtone. Aussi, adopter les formules colorées et le décorum de l'habitant est un impératif pour les diplomates. Mais loin de constituer un véritable signe d'intégration sociale, il s'agit d'un jeu de façade pour mieux subjuguer l'interlocuteur. Frontenac a en effet très bien compris que les négociations reposent sur une comédie, à laquelle il s'abandonne à cœur joie.

Nicolas Prévost (CY Cergy-Paris Université ; Héritages) : « Entre autoritarisme et panache, Louis de Buade comte de Frontenac, une personnalité emblématique du "Grand Siècle" de Louis XIV ? »

Issu d'une influente famille de la noblesse d'épée au service des rois de France, Louis de Buade comte de Frontenac (1622-1698) fait partie des personnalités militaires et politiques marquantes du « Grand Siècle » de Louis XIV. Entièrement dévoué au service du roi, Frontenac prend ainsi part à plusieurs campagnes militaires du règne puis il administre à deux reprises la Nouvelle-France dans une période où les défis pour la sécurité de la colonie sont nombreux. En Amérique du Nord, cet homme cultivé et audacieux tente d'imposer un style de gouvernement bien particulier et une marque à la fois de grandeur et d'autorité, comme en témoignent notamment ses différents écrits, ses nombreuses lettres et ses multiples rapports adressés au gouvernement royal. Dans cette communication, nous nous demanderons comment le comte de Frontenac incarne à la fois par sa personnalité, son expérience militaire et d'administrateur, entre autoritarisme et panache, cet état d'esprit propre au système de gouvernement louisquatorzien.

Léon Robichaud (Université de Sherbrooke) : « Par les attaques et par les faveurs. Reconfigurer les réseaux économiques, sociaux et politiques de Montréal à l'époque de Frontenac »

Après deux décennies de relative autonomie et d'insécurité militaire, les « anciens habitants » de Montréal sont soulagés de l'arrivée des troupes envoyées par le roi en 1665. Ces nouveaux

venus déstabilisent la société locale, mais c'est surtout l'association de ceux qui s'installent au pays avec le gouverneur particulier François-Marie Perrot, qui bouleverse les réseaux traditionnels de la traite des fourrures. Arrivé la même année que Perrot, Louis de Buade, comte de Frontenac, tirera profit de sa charge pour ajouter aux transformations des réseaux montréalais.

En tant que gouverneur général, Frontenac peut construire une clientèle qui détache certains anciens habitants de leur allégeance traditionnelle : protéger des coureurs de bois, favoriser la carrière des enfants de militaires, attribuer la traite du Fort Frontenac à des marchands ou à un explorateur, concéder des seigneuries. Il peut aussi soutenir des proches qui viennent s'installer à Montréal pour participer au commerce. Lorsque les protections accordées par Frontenac entrent en conflit avec celles accordées par Perrot, le gouverneur général n'hésite pas à faire appel au roi pour briser l'opposition et forcer son subordonné à se soumettre. Rares sont les individus qui, regroupés autour du Séminaire de Saint-Sulpice et de l'intendant Duchesneau, peuvent former une opposition durable. Les solidarités forgées par l'expérience commune de la fondation et du développement initial de Montréal s'effriteront face aux tactiques de Frontenac.

Éric Roulet (Université Littoral Côte d'Opale ; HLLI UR4030) : « Frontenac et les compagnies : un positionnement aux multiples enjeux économiques et politiques »

Le comte de Frontenac est confronté à la question des compagnies privilégiées, durant son premier mandat tout d'abord, alors que la Compagnie des Indes occidentales se fait moribonde, mais surtout durant son second mandat quand se montent de nombreuses affaires pour le commerce des fourrures avec sa complicité, en satisfaisant un petit cercle de colons qui l'appuient à fonder des compagnies, dans le but évident de réaliser quelques bénéfices mais aussi de faciliter les grandes manœuvres diplomatiques auprès des autochtones. Si son implication dans le commerce des fourrures a donné lieu à de nombreuses études, en revanche sa position à l'égard de cette forme d'organisation de l'économie (la compagnie privilégiée) et de sa direction managériale a été peu regardée. Comment Frontenac comprend-il les compagnies dans sa vision du gouvernement ? dans quelle mesure souhaite-il une nouvelle compagnie à la fin du siècle alors que la Ferme générale s'est emparée du marché des fourrures du Canada ?

Mathieu Taloté (Nantes Université ; CRHIA) : « Victimes parmi leurs hôtes : l'otage missionnaire en Iroquoisie »

En juin 1670, le jésuite Étienne de Carheil en mission chez les Goyogouins explique dans son rapport annuel que lui, comme les autres missionnaires, « sommes parmy eux comme de perpetuelles victimes, puis qu'il n'est point de jour où nous ne soyons en danger d'estre massacrez ». Cette remarque incisive dénote l'état d'esprit qui règne à l'égard de leur position extrêmement précaire en Iroquoisie où Carheil et tant d'autres sont le réceptacle des bonnes ou des mauvaises relations entre Français et Autochtones.

Sous le mandat des gouverneurs de la fin du XVII^e siècle, dont Frontenac, plusieurs jésuites s'illustrent comme de parfaits agents de l'influence française auprès des Cinq-Nations. Ce sont, entre autres choses, des informateurs privilégiés qui témoignent dans leur lettres des volontés de paix ou de guerre de leurs hôtes. Là-bas, ils sont tenus comme de véritables otages dont la présence profite aux Iroquois qui disposent, à portée de main, d'un moyen de pression particulièrement utile. Il s'agit de s'interroger sur ce rôle d'otage que revêtent les jésuites parmi les Iroquois en tenant compte de quelques trajectoires individuelles remarquables (Carheil, Bruyas, Lamberville, Millet, entre autres), en particulier si l'on considère le mandat de Frontenac marqué par l'intensité du conflit contre les Iroquois qui met, plus que jamais, les otages en grand danger.

Bertille Verdier (Université de Poitiers ; MIMMOC) : « « Entre Albany et Cataraqui. Diplomatie des forts et luttes marchandes en Iroquoisie (1660–1675) » »

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les Français, les Néerlandais puis les Anglais se disputent le contrôle de la traite des pelleteries et des ressources animales. Deux stratégies contrastées s'affrontent alors pour préserver ce marché. D'un côté, les Anglo-Néerlandais adoptent une politique de fermeture vis-à-vis des Cinq Nations, comme en témoigne l'interdiction du commerce à Schenectady dès sa fondation en 1661, ainsi que la stricte régulation et l'interdiction de la course aux bois dans la vallée de l'Hudson durant les années 1660 et 1670. De l'autre, les Français s'inscrivent dans une démarche inverse, tirant parti des faiblesses de la diplomatie anglaise auprès des Iroquois. C'est ainsi que Louis de Buade choisit d'établir un poste de traite près de la rivière Cataraqui en 1673, tout en conviant les sachems des Cinq Nations à sa fondation. Dès lors, la politique française de construction de forts s'inscrit dans une logique de concurrence marchande et diplomatique avec les Anglais.